

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 1 de 15

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	AnalytiChem GmbH ACD	
Rue:	Stempelstraße 6	
Lieu:	D-47167 Duisburg	
Téléphone:	0203/5194-0	Téléfax: 0203/5194-290
E-mail:	info@analytichem.de	
Interlocuteur:	Abteilung Produktsicherheit	Téléphone: 0203/5194-107/117
E-mail:	produktsicherheit@analytichem.de	
Internet:	www.analytichem.de	
Service responsable:	Abteilung Produktsicherheit	

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.) hors coût d'appel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

##### Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226  
Repr. 1B; H360D  
Acute Tox. 3; H331  
Acute Tox. 4; H312  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

N,N-diméthylformamide  
di-n-butylamine

Mention Danger  
d'avertissement:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 2 de 15

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H360D Peut nuire au fœtus.

**Conseils de prudence**

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.  
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68-12-2	N,N-diméthylformamide			95 - < 100 %
	200-679-5	616-001-00-X	01-2119475605-32	
	Flam. Liq. 3, Repr. 1B, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H226 H360D H332 H312 H319			
111-92-2	di-n-butylamine			1 - < 5 %
	203-921-8	612-049-00-0	01-2119475606-30	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H226 H330 H311 H301 H314 H318 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
68-12-2	200-679-5	N,N-diméthylformamide	95 - < 100 %
	par inhalation: CL50 = > 5,85 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3010 mg/kg		
111-92-2	203-921-8	di-n-butylamine	1 - < 5 %
	par inhalation: ATE 1,2 mg/l (vapeurs); dermique: ATE 300 mg/kg; par voie orale: ATE 220 mg/kg		

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 3 de 15

#### Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: diméthylformamide

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Poudre d'extinction

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 4 de 15

des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

###### Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pager ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

###### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

###### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

###### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

###### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

###### Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

##### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 5 de 15

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.  
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

**Préventions des incendies et explosion**

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.  
La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

**Information supplémentaire**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
68-12-2	N,N-Diméthylformamide	5	15		VME (8 h)	
		10	30		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
68-12-2	N,N-Diméthylformamide	N-Méthylformamide (/g créatinine)	40 mg/g	Urine	en fin de poste

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 6 de 15

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68-12-2	N,N-diméthylformamide		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,16 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	30 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	26,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	30 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	15 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	30 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	5,94 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	30 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	15,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,98 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	15 mg/m <sup>3</sup>
111-92-2	di-n-butylamine		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	29 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	29 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	29 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	29 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 7 de 15

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
68-12-2	N,N-diméthylformamide	
Eau douce		30 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		30 mg/l
Eau de mer		3 mg/l
Sédiment d'eau douce		111 mg/kg
Sédiment marin		11,1 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		44 mg/l
Sol		56,97 mg/kg
111-92-2	di-n-butylamine	
Eau douce		0,084 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,084 mg/l
Eau de mer		0,008 mg/l
Sédiment d'eau douce		11,4 mg/kg
Sédiment marin		1,14 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		149,5 mg/l
Sol		2,23 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques  
Écran de protection du visage

**Protection des mains**

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 240 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

**Protection de la peau**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 8 de 15

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Protection contre les risques thermiques**

Aucune donnée disponible

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	comme: Amines
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~153 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	~57,5 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	0,94 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 9 de 15

solide: Aucune donnée disponible  
gaz: Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes  
Aucune donnée disponible

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible  
Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible  
Teneur en solvant: Aucune donnée disponible  
Teneur en corps solides: 0%  
Point de sublimation: Aucune donnée disponible  
Point de ramollissement: Aucune donnée disponible  
Point d'écoulement: Aucune donnée disponible  
Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible  
Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement:  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant  
Métaux alcalins  
Agent réducteur  
Isocyanates  
Phosphore oxydes  
Brome  
Chlore  
Permanganates, par exemple, permanganate de potassium  
NO<sub>3</sub>, Na

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique  
cuivre  
Alliages de cuivre  
Étain

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 10 de 15

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

**Toxicité aiguë**

Toxique par inhalation.  
Nocif par contact cutané.  
irritations des muqueuses

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) 1021 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 8,900 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0,8160 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68-12-2	N,N-diméthylformamide				
	orale	DL50 3010 mg/kg	Rat	also cited in OECD SIDS Dimethylformamid	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 3160 mg/kg	Lapin	Study report (1978)	OECD Guideline 405
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 5,85 mg/l	Rat	also cited in OECD SIDS Dimethylformamid	OECD Guideline 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
111-92-2	di-n-butylamine				
	orale	ATE 220 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 1,2 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.  
Corrosif pour les voies respiratoires.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Peut nuire au fœtus. (N,N-diméthylformamide)  
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
reins  
foie

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 11 de 15

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

**Information supplémentaire**

Maux de tête  
Vertiges  
État semi-conscient

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
68-12-2	N,N-diméthylformamide					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	7100	96 h	Lepomis macrochirus	REACH Registration Dossier other: US EPA guideline 660/3-75-009
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier other: DIN 38412, part 9, "Determination
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	13100	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 102	21 d	Oryzias latipes	REACH Registration Dossier OECD Guideline 204
	Toxicité pour les algues	NOEC	940 mg/l	14 d	Raphidocelis subcapitata	Bull. Environ. Contam. Toxicol. 31, 98-1 other: EPA-600/9-78-01 8
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1500	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier Semi-Static toxicity test
111-92-2	di-n-butylamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Chemosphere 9, 753-762 (1980) other: IRSA, Quaderni dell'Instituto di
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	16,91	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1988) other: DIN 38412, part 9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	8,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Study report (1994) other: Standard guide for conducting acu
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	4,2 mg/l	21 d	Daphnia magna	Publication (1999) OECD Guideline 211

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 12 de 15

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
68-12-2	N,N-diméthylformamide	-0,85
111-92-2	di-n-butylamine	2,1

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68-12-2	N,N-diméthylformamide	0,3 - 1,2	Cyprinus carpio	REACH Registration D
111-92-2	di-n-butylamine	21	fish	United States Enviro

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.  
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.  
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1992
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (N,N-diméthylformamide, di-n-butylamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3+6.1
Code de classement:	FT1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 13 de 15

Quantité exceptée: E1  
 Catégorie de transport: 3  
 N° danger: 36  
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1992  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (N,N-diméthylformamide, di-n-butylamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3+6.1  
 Code de classement: FT1  
 Dispositions spéciales: 274 802  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1992  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (N,N-diméthylformamide, di-n-butylamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3+6.1  
 Dispositions spéciales: 223, 274  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1  
 EmS: F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1992  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (N,N-diméthylformamide, di-n-butylamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3+6.1  
 Dispositions spéciales: A3  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 2 L  
 Passenger LQ: Y343  
 Quantité exceptée: E1  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 14 de 15

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

N,N-diméthylformamide

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË

Informations complémentaires: P5c

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,8,9,11.

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Repr: Toxicité pour la reproduction

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Repr. 1B; H360D	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H312	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: 10511

Page 15 de 15

H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

#### Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

---

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*